

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 80
Présents : 36
Représentés (pouvoirs) : 9

Date de la première convocation : 20/12/2024
Date de la deuxième convocation : 10/01/2025

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : / /2025

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 20 JANVIER 2025**

Délibération n° DCS/2025/03

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE SUR LA BASE D'UN RAPPORT

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE VINGT JANVIER

Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCOT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à la salle des IV Vents à Rambaud après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte du SCOT. Ce conseil syndical fait suite à celui du 9 janvier qui ne s'est pas tenu faute de quorum.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : BRIOULLE Jean-Pierre représenté(e) par GILARDEAU Christian (pouvoir), GILARDEAU Christian, BUTEL Alexandra, SELLIER Jacques représenté(e) par ROUSTANG Benoît (pouvoir),

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : ACHIN Richard, GUILLE Raphaël, BERNARD Julie, SALAUN Thérèse, Jean-Michel CRET, BONNABEL Eveline représenté(e) par ACHIN Richard (pouvoir), CARLUE Ivan, MONFORT Didier, DABAT Marc, DISDIER Christophe représenté(e) par SARRAZIN Bruno (pouvoir), GARCIN Bernard, GINSBERG RIGAUD Catherine, MACLE Josiane, MOREL Christian, ROUSTANG Benoît, SARRAZIN Bruno, Pierre BOYER suppléant de Martine PY

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : BONNAFFOUX Joël, BOURGADE Béatrice, CLAUZIER Élisabeth, ESTACHY Jean-François, PONS Julien, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, TAIX Marie-Laure représenté(e) par BONNAFFOUX Joël (pouvoir),

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : AILLAUD Jean-Baptiste, ALLEGRA Francesco représenté(e) par GRIMAUD Roger (pouvoir), ARNAUD Jean-Michel représenté(e) par AILLAUD Jean-Baptiste (pouvoir), AYACHE Serge, BOUTRON Claude, COSTORIER Rémi, DIDIER Roger représenté(e) par BOUTRON Claude (pouvoir), DUGELAY Denis, GAY-PARA Michel, GRIMAUD Roger, HUBAUD Christian, JOUBERT Claudie, LOUCHE Frédéric représenté(e) par COSTORIER Rémi (pouvoir), BENOITS Yves, Françoise BERNERD suppléante de Ginette MOSTACHI, Jean-Claude LAFONT suppléant de Rémy ODDOU

Etaient absents ou excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : ACANFORA Christiane, AQUINO Roger, BARTHELEMY Monique, PANSERI Jean-Marc, Benoit CHARLEAU, CONTOZ Jean-François, DE BONNAULT Marie-José,

FRANCOU Jacques, FROGET Alain, IDELOVICI Richard, LAUREN
ROUSSEAU Jean, VERBAUWEN Marie-Josèphe,
Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : BELLON Marie, COLLE Jean-Pierre, COLLIN
François, DESSEIN Aurélie, DUMAS Christian, ESCALLE Jean, RAYNE Jean-Michel,
Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : ARNAUD Rolland, BORRELLY Alexandre,
CHEVALIER Florence, KUENTZ Adèle, LEFORT Dominique, REYNAUD Laurent, SOLOMIAC Florence,
Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : ALLEC Patrick, BROCHIER Jean-Louis, BUTZBACH
Pimprenelle, COMBE Hervé, GRENIER Maryvonne

Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

Gérard MATHIEU, La Fare en Champsaur
Martine ARMELIN, suppléante St Léger les Mélézes
Meije ARNAUD, chargée de mission au Syndicat mixte du SCoT de l'aire gapençaise
Alix SAVINE, chargée de mission au Syndicat mixte du SCoT de l'aire gapençaise
Simon GALLES, directeur du Syndicat mixte du SCoT de l'aire gapençaise

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : M. Raphaël GUILLE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élaboration du budget primitif doit être précédée, pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus, d'une phase préalable, constituée par le Débat d'Orientation Budgétaire.

Ce débat s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire et doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le Rapport d'Orientation Budgétaire est annexé à la présente délibération. Il sera ensuite transmis au Préfet de Département ainsi qu'aux EPCI membres.

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2025, annexé à la délibération et communiqué en amont aux membres du Conseil syndical, fait l'objet d'une présentation et d'un débat au cours de la présente séance.

Après la tenue de ce dernier, le Président propose aux membres du Conseil syndical de prendre acte du Débat d'Orientations Budgétaires.

Les membres du Conseil Syndical, présents ou représentés, actent à l'unanimité ce débat.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,
Benoît ROUSTANG



Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise

Débat d'Orientation Budgétaire

L'exécution du Budget 2024

Le Fonctionnement

Le résultat global est légèrement positif (+ 71 106 € en fonctionnement et – 68 496 € en investissement), contrairement à l'exercice 2023 qui était fortement déficitaire (- 121 512 €).

En dépenses de fonctionnement la baisse des charges de personnel correspond au décalage entre le départ de Pascal Sauty et l'arrivée de Meije Arnaud.

D'autre part le changement de locaux a occasionné une baisse de la dépense (loyer et charges)

En recettes de fonctionnement nous avons pu percevoir la 3ème et dernière partie de la DGD correspondant à la Révision du SCoT pour 33 000 €. Nous aurons reçu ainsi un total de 118 000 €, sur les 150 000 € escomptés, pour une dépense d'environ 250 000 €.

Le solde de la section de fonctionnement s'établit donc à + 71 106 €

L'Investissement

En dépenses d'investissement nous avons poursuivi le marché « Alpicité » concernant la révision, et nous avons achevé celui concernant l'AMI ZAN avec l'ADEME et la Région. Les subventions correspondant à cette dernière étude ont commencé à être perçues.

Le solde de la section d'investissement s'établit donc à – 68 496 €

Le résultat global

Le résultat global s'établit donc à + 2 610 €.

Il convient d'ajouter les résultats antérieurs qui s'établissent à + 101 438 €, soit un solde positif de 104 048 € correspondant à un peu moins d'une demi année de trésorerie environ.

La provision pour contentieux de 100 000 € non reprise en 2024, est maintenue tant que les derniers jugements (notamment au Tribunal Administratif) ne sont pas tombés.

Les grandes lignes du Budget 2025

Les dépenses réelles de fonctionnement seront sensiblement les mêmes que celles du Budget 2024.

Concernant les recettes de fonctionnement, il sera proposé de ne pas augmenter le taux de cotisation des EPCI, pour participer à l'effort demandé par l'Etat aux collectivités, bien que le Syndicat ne bénéficiera plus en 2025 de la DGD.

Concernant l'investissement, les dépenses concerneront deux actions :

- la poursuite de la révision du SCoT*
- l'engagement d'un soutien aux collectivités sur des projets de résorption des friches dans un partenariat avec la Région*

Les recettes d'investissement concerneront les subventions non perçues sur les opérations 2024 et la subvention de la Région concernant l'action sur les friches, ainsi que le FCTVA.

Le Budget total 2025 devrait s'équilibrer en recettes et dépenses à environ 620 000 € (400 000 € de dépenses de fonctionnement et 220 000 € d'investissement).

Dépenses de fonctionnement

Personnel	150 281	160 800	140 658
Autres charges	47 798	63 450	47 725
Frais d'avocat	13 381	25 000	1 228
S/Total DF réel	211 460	249 250	189 611

Amortissement	82 350	66 766	66 766
Virement Invest.		184 784	

Total DF	293 810	500 800	256 377
-----------------	----------------	----------------	----------------

Recettes de fonctionnement

Participation EPCI	221 224	233 925	233 925
Subv. Etat Révision (DGD)	32 000		33 000
Divers RBT LOYER	1 751		512
S/Total RF réel	254 975	233 925	267 437
Travaux en régie	31 595	30 000	24 609
Amortissement Subv	63 022	35 437	35 437
Reprise sur provisions		100 000	

Total RF	349 592	399 362	327 483
-----------------	----------------	----------------	----------------

Résultat Fonctionn.	55 782	-101 438	71 106
Résultat antérieur	127 115	101 438	101 438
Résultat de l'exercice	182 897	0	172 544

Dépenses d'investissement

Frais d'études	158 206	209 066	106 259
Informatique	6 926	8 000	624
Divers			
S/Total DI réel	165 132	217 066	106 883

Travaux en régie	31 595	30 000	24 609
Amortissements sub.	63 022	35 437	35 437

Total DI	259 749	282 503	166 929
-----------------	----------------	----------------	----------------

Recettes d'investissement

Subventions	0	30 000	30 712
FCTVA	105	955	955
S/Total RI réel	105	30 955	31 667
Amortissement	82 350	66 766	66 766
Virement du fonct.		184 782	
Total RI	82 455	282 503	98 433

Résultat Investissem.	-177 294	0	-68 496
Affectation résultat ant.		81 459	81 459
Résultat antérieur	95 835	-81 459	-81 459
Résultat de l'exercice	-81 459	0	-68 496